

Il développerait ses opinions personnelles, mais encore il rapporterait tous les faits qui se rattachent à la publication de la lettre du 19 janvier et même il donnerait connaissance à la Chambre de lettres de l'Empereur, de M. Rouher et de lui-même ; il aurait naturellement obtenu l'autorisation de l'Empereur. On s'attend à ce que son discours produise une sensation très-vive. Je ne veux rien préjuger ; je me bornerai à vous dire que les fantaisistes politiques ébauchent déjà des combinaisons ministérielles dans lesquelles reviennent invariablement les noms de MM. Chevreau, de Persigny, Behic, etc. D'autres, toujours sceptiques, se demandent si nous n'aurons pas une nouvelle édition de la journée des dupes du 19 janvier.

Le gouvernement anglais a déclaré par la voix de lord Stanley que, tout en déplorant la mort de Maximilien, il n'est pas disposé à recueillir l'opinion de la Chambre des communes sur le meurtre, et qu'il ne croit pas devoir se prononcer sur la question des relations diplomatiques.

Vous savez que, en France, les présidents des deux Chambres ont protesté énergiquement contre la mort du prince autrichien et que M. Rouher a qualifié d'assassin le chef actuel du Mexique. Les Anglais se laissent conduire uniquement par la raison d'Etat et non par le sentiment.

Aujourd'hui a été célébré à la chapelle des Tuileries un service funèbre pour le repos de l'âme de Maximilien. La France prend soin de constater ce détail que l'Empereur portait le Grand cordon de l'Ordre de Guadalupe.

M. Duruy n'a décidément pas chance. On fait remonter à lui toute la responsabilité du licenciement de l'Ecole normale ; ce qui n'est peut-être pas tout à fait juste. Puis voilà que ses fils viennent de se signaler encore par une escapade scandaleuse. Ils sont allés trouver M. Weiss et l'ont frappé dans son bureau parce qu'il refusait rétractation ou réparation. Il est évident que tant qu'un homme bien résolu n'aura pas corrigé ou traité comme mal-faiteurs ces gaillards qui violent le domicile des gens pour les frapper, on verra ces scènes regrettables se reproduire. Ces messieurs Duruy fils font beaucoup de tapage : cela pourra nuire à leur avancement. Déjà le *Journal de Paris* nous apprend que l'ainé a donné sa démission de chef du cabinet du ministre son père.

CH. CAROT.

MM. Glais-Bizoin et Emile Ollivier ont parlé hier vendredi dans la discussion générale sur le ministère de l'Intérieur.

M. Glais-Bizoin a été rappelé à l'ordre pour avoir dit que la France était tenue en pénitence avec un bonnet d'âne sur la tête.

Le bruit a couru qu'un banquet démocratique devait avoir lieu demain dimanche à Paris, en commémoration de la prise de la Bastille. Une demande dans ce sens a été, en effet, adressée à la préfecture de police, mais elle a été rejetée pour des raisons majeures d'ordre public.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

EMPIRE FRANÇAIS

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français ; à tous présents et à venir, salut ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur ; Vu la loi du 22 juin 1853, le décret du 3 juillet 1848 et les articles 3 et 4 de la loi du 7 juillet 1852 ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1^{er}. Les élections pour le renouvellement de la deuxième série des Conseils généraux et de la première série des Conseils d'arrondissement auront lieu les 3 et 4 août prochain.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 10 juillet 1867.

Signé : NAPOLEON.

Le Corps législatif a reçu hier communication du projet de loi sur la division de Roubaix en deux cantons.

La ville de Lille fait de grands préparatifs pour la réception de l'Empereur.

L'administration préfectorale invite les communes du département à envoyer des députations pour saluer l'Empereur à son arrivée à Lille.

Les sociétés de secours mutuels, les sociétés d'anciens militaires, les sociétés d'harmonie, de chant, les corps de pompiers, les sociétés d'archers, d'arbalétriers, de joueurs à la boule, etc., sont aussi invitées à se rendre au chef-lieu à cette occasion.

Il est à peu près certain aujourd'hui que l'Empereur ne viendra pas à Roubaix, lors de son voyage dans le Nord, au mois d'août.

Nous complétons aujourd'hui la liste des récompenses décernées aux industriels de Roubaix, Tourcoing et Halluin :

Médailles d'or.

CLASSE 18. — MM. Réquillart, Roussel

et Chocquel, de Tourcoing ; — Mazure-Mazure, de Roubaix ; — Bouchart-Florin, de Tourcoing.

CLASSE 91. — Ville de Roubaix ; ville de Tourcoing.

Médailles d'argent.

CLASSE 18. — MM. A. Cateau et Cie, de Roubaix ; — J. Vanoutrye et Cie, de Roubaix.

CLASSE 28. — MM. Jourdain-Defontaine, de Tourcoing ; — Lemaitre-Demeesters et fils, d'Halluin ; — Danset frères, d'Halluin ; — Thérin et Cie, de Roubaix.

CLASSE 45. — MM. Alfred Motte et Cie, de Roubaix ; — M^{me} veuve Godefroy et fils, de Roubaix.

Médailles de bronze.

CLASSE 18. — MM. Masure et Lorthois, de Tourcoing ; — Flipo-Flipo, de Tourcoing ; — Harinkouck et Cuvillier, de Roubaix ; — Allard et Crombé, de Roubaix.

CLASSE 28. — MM. Desmedt-Vallaert et Ch. Lemaitre, d'Halluin ; — Debuchy frères, de Tourcoing.

CLASSE 31. — M. Lepoutre-Parent, de Roubaix.

CLASSE 50. — M. Scalabre-Delcour, de Tourcoing.

Mention honorable.

CLASSE 91. — M. Motte et Cie.

M. Charles Pollet, ancien principal, clerc de M. Menu, notaire à Wavrin a été nommé commissaire-priseur à la résidence de Tourcoing en remplacement de M. Delcourt, décédé.

Dimanche dernier, le *Cercle du Dauphin* donnait sa fête annuelle. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, nous accueillons volontiers ces détails qui nous sont adressés par un invité :

« Comme l'année dernière, toutes les dispositions prises pour l'organisation de cette charmante fête ont parfaitement réussi et c'est bien le moins que je constate ici, dès le début, le zèle et l'activité dont MM. les commissaires ont fait preuve ; aussi ont-ils reçu de nombreuses et bien sincères félicitations.

« Les éléments du concert, pris parmi les membres du *Cercle*, étaient de nature à satisfaire les plus difficiles. J'ajouterais volontiers que si certains critiques redoutent la musique d'amateurs, ce n'était certainement pas le cas ici, car il m'a été donné d'entendre de grands talents et personne ne viendra, bien certainement, contester mon dire.

« N'attendez pas de moi un récit complet et détaillé de tout ce que j'ai vu et entendu ; vous aurez l'expression fidèle de mes impressions. Puissiez-vous vous en contenter.

« Malgré l'hommage qu'il convient de rendre à tous ceux qui ont bien voulu se faire entendre et qu'il m'est malheureusement impossible de citer individuellement, il est juste de dire que le principal attrait qu'offrait le concert était bien la présence de M. Gustave Nadaud. — C'était, passez-moi l'expression, le héros de la fête. Aussi que de bravos enthousiastes ! que d'émotions ! Je ne m'aviserai pas de détailler l'effet produit par l'admirable romance *Ma maison*. — C'est tout simplement l'une des plus remarquables créations du gracieux poète. Avec sa complaisance habituelle, M. Gustave Nadaud a fait entendre plusieurs romances et chaque fois il a été véritablement acclamé. Il faut avoir été témoin de ces ovations pour comprendre qu'il n'est pas en mon pouvoir de bien les exprimer. Si j'osais, je dirais que le poète et le chanteur se sont véritablement surpassés.

« M. Dujardin mérite aussi une mention très-honorable. — M. Brassart, le chanteur comique, a excité un rire général et prolongé avec son *Alsacienne* et l'*humour britannique*. M. Brassart a été très-chaudeusement applaudi et rappelé. Il est coutumier du fait. — Quelques couplets de circonstances, dits par M. J.-B. Bourgeois, ont été assez goûtés.

« La soirée s'est terminée par un bal qui s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin. — Un banquet réunissait le lendemain les sociétaires et je n'exagère pas en affirmant que cette réunion de famille laissera à tous d'excellents souvenirs. — Au dessert, M. Gustave Nadaud s'est encore fait entendre ; c'est dire tout le bonheur qu'il a procuré à ses auditeurs. Quelques paroles bien senties lui ont été adressées par M. Léon Duthoit. Le poète y a répondu en exprimant tout le bonheur qu'il éprouvait de se retrouver au milieu de ses amis, de ses concitoyens.

« J'allais oublier de rappeler aussi quelques couplets de M. Vincent Clarisse ; il y avait là des pensées charmantes, pleines d'esprit, exprimées sans prétentions et qui ont ému notre poète.

« En terminant, je crois être l'organe de tous en disant que la franche cordialité et la rondeur de M. le président Dupont, ajoutent encore à l'accueil qu'il fait à ses invités. Je veux aussi ajouter que bon nombre de sociétaires, absents les années précédentes, se sont bien promis de ne jamais plus manquer l'excellente occasion qui leur est offerte de s'amuser parfaitement en famille.

Dimanche prochain, 14 juillet, kermesse du hameau du Pile, une des plus fréquentées de Roubaix. Il y aura lundi dans la matinée un mâl de cognac et un jeu de quilles pour les femmes ; après-midi jeu de seu et *course à dnes*.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, trois ouvriers ont été arrêtés mardi soir à la suite des scènes qui ont eu lieu chez M. Ph. Scamps. C'étaient les nommés Dewasch et Debacker et la fille Carton.

Le lendemain, une nouvelle arrestation avait lieu, celle du nommé Huyghe, ouvrier employé dans un établissement voisin de celui de M. Scamps.

Les quatre prévenus ont comparu hier vendredi devant le tribunal correctionnel de Lille.

La fille Carton a été acquittée. Dewasch et Debacker ont été condamnés chacun à huit mois de prison et Huyghe à trois mois.

Un nommé Léonne vient d'être arrêté par la police de sûreté de Roubaix pour vol qualifié. Ce voleur faisait partie de la bande qui exploitait Lille et les environs et dont l'arrestation a été opérée tout récemment.

Judi dernier, la nommée Céline Pottier, ouvrière, demeurant à Hem et travaillant dans la filature de M. Boulemy, à Lannoy, à eu la main droite saisie dans un engrenage et entièrement déchirée. L'amputation du pouce paraît nécessaire.

Un individu de Tourcoing, le nommé Louis Picavet, manœuvre, âgé de 59 ans, a été arrêté pour ivresse scandaleuse et insultes à la gendarmerie. Il a comparu devant le tribunal correctionnel et a été condamné à 6 jours de prison et 16 fr. d'amende.

Le 8 de ce mois, le nommé Louis Liart, âgé de 47 ans, domestique, demeurant à Vanhain, canton de Cysing, a été trouvé mort dans un champ. Son cadavre était encore chaud et ne portait aucune trace de violence. Le médecin a déclaré que la mort avait été causée par la rupture d'un anévrisme.

Nous apprenons qu'hier vendredi, une ferme située à Leers (Belgique), a été détruite par un incendie qui s'est déclaré dans la nuit. La cause de ce sinistre est encore inconnue. Nous manquons de détails.

Dans la nuit du 11 au 12 courant, des voleurs ont pénétré chez des tisserands de Leers qui travaillent pour des fabricants de Roubaix ; ils ont enlevé trois pièces de tissus encore sur les métiers. La perte est évaluée à 400 fr.

Des soupçons planent sur un individu habitant Dottignies et comme le fait est accompagné de circonstances aggravantes, on a réclamé l'intervention de la police belge.

Ville de Roubaix.

Cours public d'Histoire naturelle

Lundi 15 juillet, à 8 heures du soir.

1^o Civettes, Ecureuils, Marmottes, Castors, Chinchillas, Rats, Loirs, Souris, Hyènes.

2^o Préparation du véritable Curaçao de Hollande.

Il n'y aura pas cours Mercredi prochain 17 Juillet.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

DU 7 JUILLET.

Jean Sival, fabricant et Julia Vanderpol, sans profession. André Charpenel, négociant et Clémence Honoré, sans profession. Pierre Decock, domestique et Hortense Vanwinck, lessiveuse. Alphonse Dubar, mécanicien et Sophie Chevalier, journalière. Désiré Haluin, journalier et Charlotte Descarpentrie, journalière. Carlos Rys, mécanicien et Marie Delfortrie, journalière. Pierre Herman, tisserand et Sophie Darras, soigneuse. Urbain Springal et Jeanne Killær, tisserande. Casimir Hage, boulanger et Cornélie Lannoy, couturière. Julien Segard, employé et Charlotte Rousseau, sans profession. Carlos Lepers, fileur et Eugénie Caillaux, journalière.

Une société dite des *Ouvriers*, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie ; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services qu'est appelée à rendre cette société. Les patrons eux-mêmes y trouveront un avantage et une très-grande sécurité en ce qu'ils pourront trouver au siège de la société les employés dont ils auraient besoin.

On peut se faire inscrire tous les jours au siège de la société Estaminet du Nouveau St-Martin, Place St-Martin.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE

Du 13 juillet 1867.

Cours de ce jour Cours précédent
3^o/₁₀₀..... 69 80 — 3^o/₁₀₀..... 68 95
4^o/₁₀₀..... 99 00 — 4 1/2^o/₁₀₀ 99 00

CREDIT AGRICOLE SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décret du 16 FÉVRIER 1864

DIRECTION A LILLE | SUCCURSALE A ROUBAIX
29, Rue des Fossés, 29 | 35, Rue Pollart, 35

CAPITAL : 40,000,000

DÉPÔTS DE FONDS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS, paiement au moyen de chèques. Le Crédit agricole se charge gratuitement de tous services de caisses pour compte de ses déposants, encaissement de coupons, factures, etc.

BONS A INTÉRÊT AU PORTEUR DE 100, 500, 1,000 fr., payables à Lille, Paris, Marseille, Nice, Angoulême, Poitiers, Limoges, Avignon. Intérêts acquis au porteur, jour par jour, à raison de 1 centime par jour soit, 3,65 par an.

Calculs faits d'avance au dos des bons. BONS A ÉCHÉANCE FIXE, A ORDRE, OU AU PORTEUR, de 45 jours à 5 ans. Intérêts de 3 à 5 pour 100 suivant l'époque d'exigibilité.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET COMMUNALES émises par le Crédit foncier de France ESCOMPTÉ D'EFFETS DE COMMERCE, à une ou plusieurs signatures sur toute place de France et de l'Étranger.

AVANCES SUR WARRANTS, nantissements de marchandises et dépôts de titres. OUVERTURES DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES.

ACHAT ET VENTE d'actions, d'obligations et de fonds publics, moyennant 1/16 de commission, indépendamment des frais déboursés.

ENCAISSEMENT DE COUPONS. LA DIRECTION DÉLIVRE GRATUITEMENT dans ses bureaux une notice sur le service des chèques et toutes les opérations de la société.

LES BUREAUX ET CAISSES SONT OUVERTS de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir. 6697

VILLE DE ROUBAIX

Grand Jeu de Boule

Le sieur L. SEYNAEVE, cabaretier au *Vieux Lion d'or*, Grande-Rue, 93, à Roubaix, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera dans son local, le 14 juillet, une superbe partie à la platine dont les conditions sont détaillées ci-après.

Il sera décerné pour les trois prix gagnants **trois nouvelles montres en argent** d'un premier choix et de première valeur, lesquelles seront distribuées avec une facture qui les garantit bonnes.

Ces trois premiers prix seront accompagnés de 15 francs, savoir :

Le premier prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 7 fr. en espèces ;

Le deuxième prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 5 fr. en espèces ;

Le troisième prix aura droit de choisir un cylindre à 8 rubis et 3 fr. en espèces.

L'inscription se fera chez L. SEYNAEVE à dater d'aujourd'hui jusqu'au jour fixé à cinq heures du soir.

On commencera la partie à 4 heures précises.

(Le jeu est à couvert.)

Boutique à louer

pour le 1^{er} octobre prochain. S'adresser chez M. Brun-Lavainne, rue du Chemin de Fer. 7039 B.

ANNONCES

ROUBAIX — Grande-rue, 32. Au mouton couronné.

Judi 18 juillet 1867, 9 heures du matin et jours suivants.

CONTINUATION

DE LA VENTE

DES

MARCHANDISES

provenant de la faillite ECREPONT-BRASME.

M^o ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur. 17jt. 7062

ROUBAIX, — RUE DES ÉCORCHEURS, 34.

VENTE

par suite de décès

D'UN

MATÉRIEL

DE MÉCANICIEN

Bobinoirs, Tours & Accessoires etc.

ET DE

MEUBLES.

Le lundi 15 juillet 1867, 2 heures précises de l'après-midi, M^o ALFRED ROUSSEL commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente. 14 jt. 7063

Etude de M^o RENARD, notaire à Carvin.

A VENDRE

POUR EN JOUIR DE SUITE

UNE BELLE USINE

à usage de constructeur-mécanicien, située à Carvin, rue Simon, comprenant maison d'habitation, cour et vaste atelier dans lequel se trouvent une forge double avec 2 soufflets, 1 générateur, 1 machine à vapeur avec transmission faisant fonctionner 3 tours et 1 machine à percer ; enfin tous les outils nécessaires à l'exercice du métier de constructeur-mécanicien.

Cet établissement est le seul de ce genre dans le canton de Carvin où existent plusieurs fosses de charbon et de nombreuses fabriques de sucs et autres.

S'adresser pour tous renseignements audit M^o RENARD, notaire à Carvin. 14j. 7019

Etudes de M^o COTTIGNY, notaire à Roubaix, et de M^o VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

ROUBAIX, PRÈS DE LA JUSTICE. Sur les terres dépendant de la ferme des Hauts-Champs, ci-devant occupée par Agache-Dupire.

BELLE VENTE

DE

RÉCOLTES

consistant en :

5 hectares 22 ares de blé froment et 79 ares d'hivernage.

L'an 1867, le lundi 22 juillet à 3 heures de relevée, M^o COTTIGNY, notaire à Roubaix, procédera publiquement à cette vente par portions.

Il sera accordé long crédit moyennant caution.

Réunion sur les lieux.

M^o VALENDUCQ fera la recette de cette vente. 7055 B.

Etude de M^o VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

L'an 1867, le lundi 15 juillet à 3 heures de relevée, M^o VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication publique de :

VILLE DE ROUBAIX

Rue de la Gaïeté

UNE JOLIE PETITE MAISON

A ETAGE

à usage de rentier, nouvellement construite avec citerne cour et jardin. 14j. 7053

Etude de M^o DELAHAYE, notaire à Tourcoing.

RUE DE LILLE, N^o 88.

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON

à double étage solidement bâtie et parfaitement distribuée avec 29 ares 81 centiares de fonds, cour, jardin planté et verger.

Actuellement vacante et ci-devant occupée par M. Louis Wattinne.

A VENDRE PUBLIQUEMENT

Pour en jouir de suite.

Le jeudi, 25 juillet 1867, 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère dudit M^o DELAHAYE.

L'acquéreur pourra conserver la plus grande partie du prix à l'intérêt légal.

On pourra visiter la MAISON, les lundi et jeudi de chaque semaine.

Pour plus de détails voir les affiches. 7, 14, 21 j. 7034